

L'ECHO BERNACAIS



Première tranche d'enfouissement des réseaux : avant - après

JUILLET 2024

SECRETARIAT OUVERT LE :
MARDI ET VENDREDI : 14H00 – 18H00
MERCREDI : 8H30 – 12H00
Mail : bernac-debat.cne@orange.fr
Site internet : bernac-debat.fr
Tél : 05 62 45 92 32

Le mot du Maire

Chères Bernacaises et Chers Bernacais,

J'aurai souhaité que cet édito soit consacré à n'évoquer que les réalisations de ce début d'année et celles à venir et vous souhaiter un bel été sous le signe de l'Olympisme.

Mais à l'heure où ces quelques lignes sont rédigées, nous vivons un moment de notre démocratie qui pourrait faire basculer notre pays dans une période incertaine et angoissante.

Aussi et quel que soit le résultat des élections législatives, je fais le vœux que nous restions unis et attachés à nos valeurs de solidarité et de fraternité ; la municipalité, en tout état de cause, poursuivra son action plus que jamais attachée à ces valeurs.

Comme chaque année, vous retrouverez dans ces pages la présentation du budget pour 2024 et de nombreuses informations utiles pour votre quotidien.

L'arrivée de la période estivale sera marquée par le retour de la fête du village qui aura lieu cette année du 18 au 21 juillet prochains. Vous avez été destinataires du programme élaboré par le comité d'organisation.

Nous vous attendons donc nombreux et espérons que vous répondrez présents à ce moment de convivialité et de partage.

Bonne lecture et bel été à tous.

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

VIE MUNICIPALE

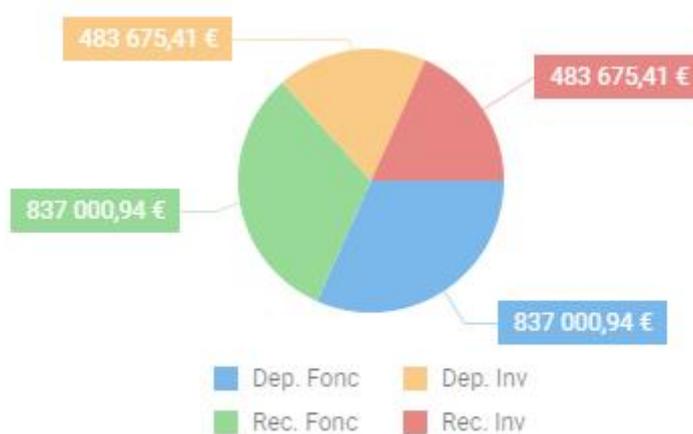
Finances/budget

1- Vote du Budget 2024

Le 3 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le budget de la Commune pour l'année 2024.

Le budget 2024 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de réaliser un programme d'investissement soutenu et constant,
- de ne pas augmenter la fiscalité relevant du bloc communal,
- de ne pas recourir à l'emprunt pour la réalisation des opérations d'investissement envisagées,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.



Vue d'ensemble du budget 2024

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement attendues en 2024 représentent 411 886 € (398 613 € en 2023).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

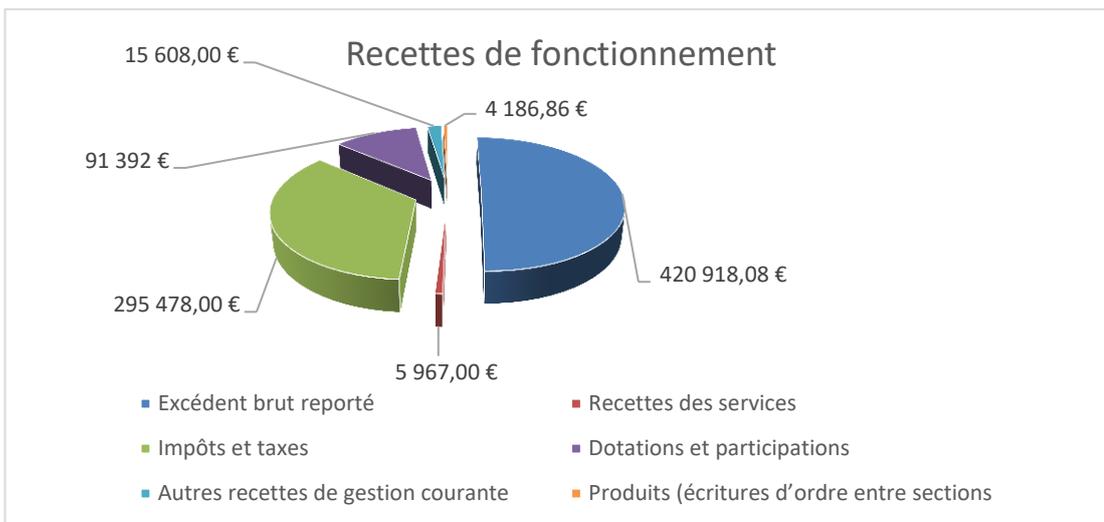
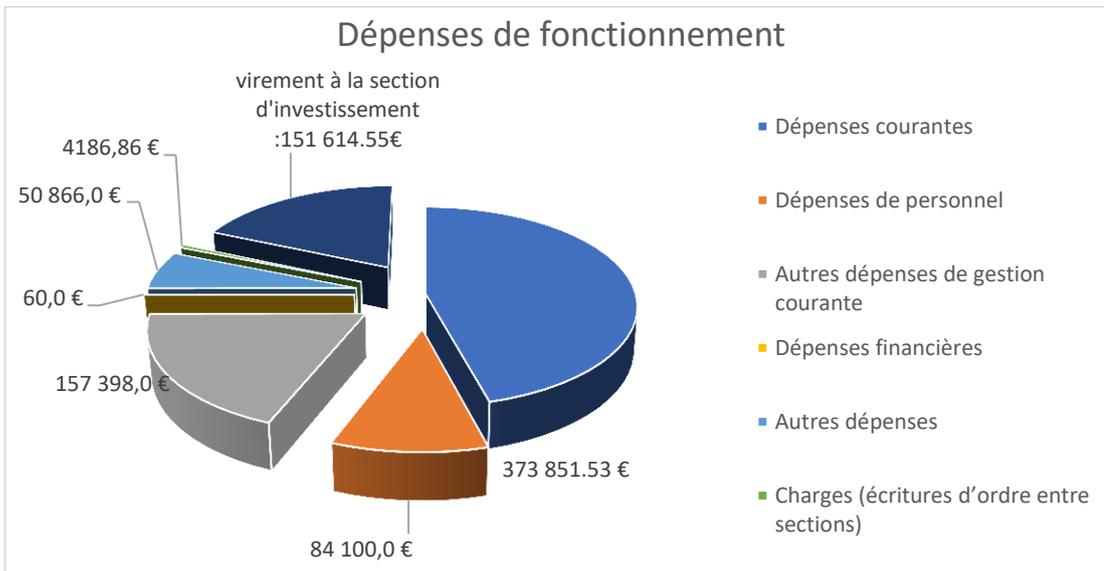
Les dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2024 représentent 379 367€ (367 126€ en 2023)

Les principaux postes en augmentation par rapport au budget 2023 sont :

- La participation de la commune au SIVOS ,

- Les dépenses de personnel et autres charges de gestion courante en raison notamment de la revalorisation du point d'indice,
- Les subventions aux associations et organismes divers.

Principales dépenses et recettes de la section :

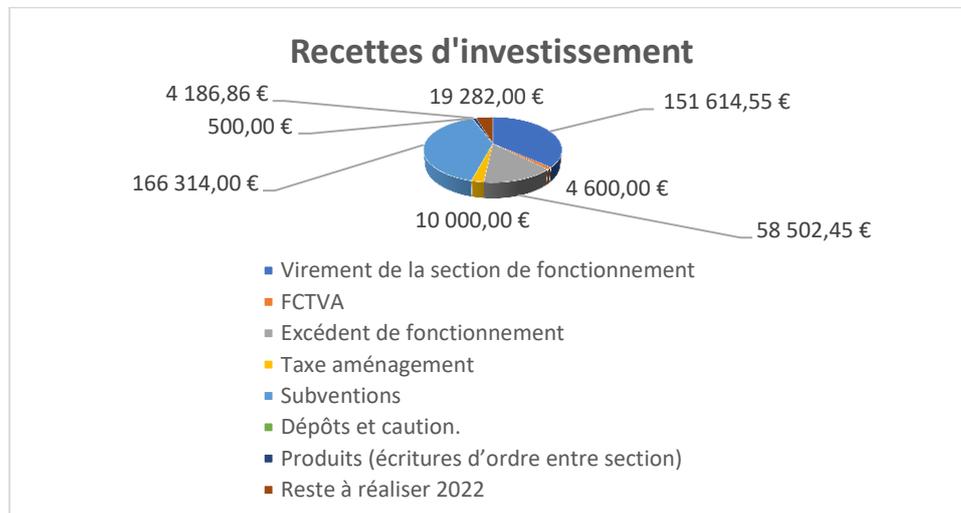
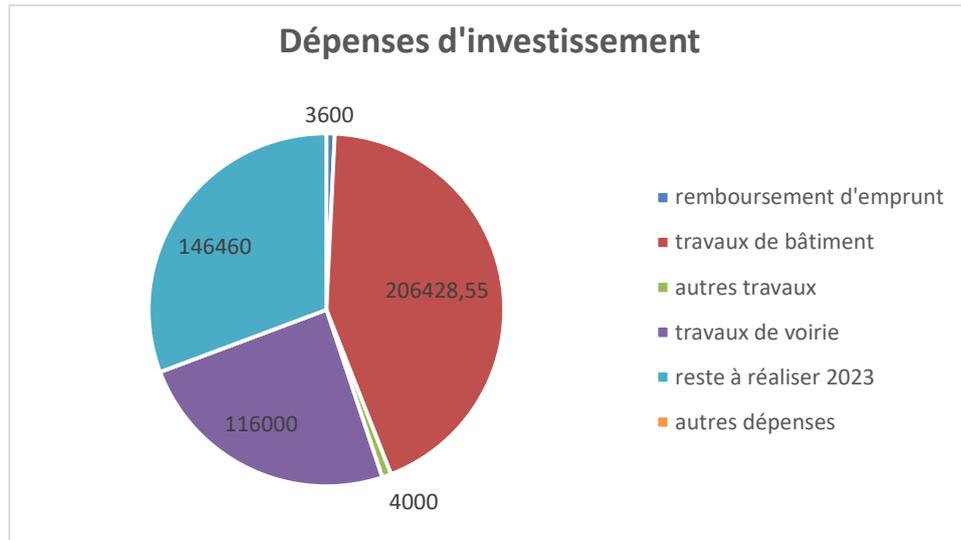


Investissement.

Le budget d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

En 2024, il s'agira de poursuivre les investissements prévus sur le budget 2023 qui n'ont pu être réalisés et d'initier de nouveaux projets qui vous sont détaillés ci-dessous.

Principales dépenses et recettes de la section :



Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

En report du budget 2023 :

- Abattage d'arbres pour sécuriser la côte de la serre,
- Réalisation d'une plateforme forestière pour l'exploitation de parcelles gérées par l'ONF,
- Etude et travaux de viabilisation des terrains rue de l'Orient destinés à la vente,
- Réalisation de travaux de régulation de l'eau entre Bernac-Dessus et Bernac-Debat .

Dépenses 2024 :

- Réhabilitation du bâtiment place de la Mairie
- Aménagement d'un cheminement piéton le long du CD8,
- 2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux du pont du Caparrieu à l'école,
- Acquisition de mobilier pour la mairie et les salles communales,
- Peintures de la salle de sieste de l'école et de la salle de lecture.

2 – Fiscalité : maintien de taux

Le taux de référence pour 2024 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) reste le même qu'en 2023, soit 32,73% (24,69% taux départemental+8,04% taux communal), ainsi que le taux de référence de la base foncière sur les propriétés non bâties soit 48,98%.

Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. Il a donc été décidé de reconduire le taux d'imposition instauré en 2023.

Il convient de rappeler que le produit fiscal résulte d'une part d'une décision de la commune qui fait le choix, comme pour les années précédentes, de ne pas augmenter ces taux, et d'autre part des décisions d'autres collectivités (département, EPCI...)

Toutefois, compte tenu de l'évolution 2023 de l'indice des prix à la consommation, l'Etat a décidé que le coefficient forfaitaire de revalorisation qui sera appliqué en 2024 aux valeurs locatives sera de 1,039, soit +3,9%. Pour mémoire, cette revalorisation a été de 7,1% en 2023.

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière propriétés bâties	32,73%	32,73%
Taxe foncière propriétés non bâties	48,98%	48,98%
Taxe habitation-résidence secondaire	10,42%	10,42%

AMENAGEMENT - CADRE DE VIE

Environnement

Stop aux déjections canines



Nous déplorons régulièrement la présence nombreuse de déjections canines sur les espaces publics et notamment sur les espaces verts derrière la Mairie. Il est rappelé que ce type de déchets est interdit sur les espaces publics.

Nous invitons donc les propriétaires de chiens, sous la responsabilité de qui sont placés leurs animaux, de faire le nécessaire en ramassant ces déchets pour ne pas imposer aux autres, et notamment à ceux qui entretiennent ces espaces, ce désagrément. Nous vous remercions par avance.

Aides aux particuliers pour la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement individuel et nouvelles modalités de contrôle

Lors du transfert de la compétence communale « Eau et Assainissement » à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) en 2020, cette dernière a élaboré un plan pluriannuel d'investissements pour les systèmes d'assainissement de l'ensemble des 86 communes et a priorisé ses interventions notamment sur la rénovation des structures existantes.

Le projet d'un assainissement collectif dans la Commune de Bernac-Debat, pourtant bien avancé dans son étude, n'ayant pas été jugé prioritaire par la Communauté d'Agglomération, nous avons alerté son Président de la situation critique de certains assainissements individuels, non conformes ou inexistantes, qui présentent des risques sanitaires et environnementaux.

Un conventionnement entre la CATLP et l'Agence Adour Garonne a alors été mis en place afin de permettre aux propriétaires concernés par cette situation, de bénéficier d'aides publiques.

Ces aides peuvent représenter jusqu'à 70% du coût des travaux de réhabilitation, avec un plafond fixé à 7.000€, sans condition de ressources. Ce dispositif permet de donner un coup de pouce non négligeable à tous ceux qui ont eu des rapports de non-conformité de leur installation, voire permettre à ceux qui n'ont à ce jour aucune solution d'assainissement d'y remédier.

Il est rappelé qu'il appartient aux propriétaires, sous peine de sanction, de mettre aux normes les dispositifs d'assainissement individuel lorsque celui-ci manifeste des dysfonctionnements importants, constitue un danger pour la santé des personnes ou présente un risque avéré de pollution environnementale.

Toutes les informations et le dossier de demande d'aide sont disponibles auprès du secrétariat de la Mairie.

L'application de ce conventionnement a nécessité au préalable, d'une part, une sortie de la Commune du SPANC de l'Adour (chargé jusqu'alors du contrôle des installations), et, d'autre part, l'intégration du service d'assainissement non collectif de la CATLP.

Désormais, ce sont les services de la CATLP qui effectueront les visites de contrôle des installations individuelles existantes et contrôleront les installations nouvelles.

La fréquence des contrôles passera de 4 à 8 ans et fera l'objet d'une facturation au contrôle et non plus par le versement d'une redevance annuelle, selon la tarification détaillée dans le tableau ci-dessous.

Type d'intervention	Tarifs/Fréquence
Nouvelles installations : <ul style="list-style-type: none">- Contrôle de conception- Contrôle d'exécution- Contre-visite	100 € 100 € 100 € si conforme / 200 € si non conforme
Installations existantes : <ul style="list-style-type: none">- Installation de moins de 20 équivalent habitant- Installation de plus de 20 équivalent habitant	130 € (pas d'annualisation) 250 € (pas d'annualisation)
Instruction urbanisme (CU, DP, PA)	30 €
Frais en cas de refus de contrôle : <ul style="list-style-type: none">- Installation de moins de 20 équivalent habitant- Installation de plus de 20 équivalent habitant	260 € 350 €
Fréquence de passage	8 ans quel que soit le type d'intervention

Convention avec le SMTD pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SMTD souhaite encourager la réduction de la quantité de déchets ménagers gérés par le service public de collecte et de traitement.

A ce titre, le broyage des déchets de jardins directement chez l'utilisateur permet de responsabiliser ce dernier, de limiter la production de déchets verts et les éventuelles pratiques du brûlage, de traiter le déchet là où il est produit, d'améliorer la technique de compostage, tout en sensibilisant les usagers aux techniques alternatives de jardinage : paillage, mulching et donc de diminuer les quantités de déchets produits, les phytosanitaires employés ainsi que les quantités d'eau consommées pour le jardin.

Il a donc décidé de passer avec le SMTD une convention de prêt d'un broyeur électrique pour déchets verts, en vue de sa mise à disposition aux usagers de la commune de Bernac-Debat.

Le matériel sera mis à disposition, à titre gracieux, des administrés de la commune après signature d'une convention de prêt et paiement d'une caution. Renseignements auprès du secrétariat de la Mairie.

Sécurité

Comme chaque année à l'approche de la période estivale, la communauté de brigades de la gendarmerie de Tarbes-Ossun attire l'attention des habitants de la circonscription sur la vigilance de chacun d'entre nous pour prévenir les cambriolages dans les résidences.

Pour tout événement vous paraissant suspect, n'hésitez pas à appeler le 17, il y a toujours une patrouille sur le terrain, 24h/24h ;

Il vous est rappelé que si vous êtes victime d'un méfait, vous devez immédiatement aviser la gendarmerie en faisant attention à ne toucher à aucun objet, porte ou fenêtre.

En cas d'absence durable, prévenez une personne de confiance de votre entourage. Dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances » (OTV), organisée gratuitement toute l'année, signalez votre absence à la brigade locale qui organisera des patrouilles pour surveiller vos propriétés.

COMMUNICATION

Nous vous rappelons qu'un nouvel outil de communication est à votre disposition qui vous permet d'être informé en temps réel des actualités de la commune, comme les alertes météo, les coupures d'électricité, les travaux impactant la circulation, les événements à venir...

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application **Localiti** sur vos smartphones.

Nouveaux horaires à la Poste

A partir du 2 septembre 2024, les horaires d'ouverture de la Poste de Bernac-Debat vont évoluer, l'amplitude horaire hebdomadaire passant de 13h30 à 14h15.

Les nouveaux horaires vous seront communiqués ultérieurement.

Télécommunication : fermeture du réseau cuivre

L'opérateur d'infrastructure de télécommunication, propriétaire du réseau cuivre Orange, nous a annoncé sa volonté de fermer progressivement le réseau cuivre partout en France.

Ainsi, au plus tard **le 31 janvier 2027**, ce sont tous les accès internet DSL et/ou les services de téléphonie fixe avec prise en T encore actifs sur ce réseau qui seront définitivement coupés sur notre commune.

Dès le 31 janvier 2026, plus aucune offre sur le réseau cuivre ne pourra plus être souscrite. Aussi, si vous n'avez pas déjà migré vers le réseau fibre actuellement déployé sur la commune, vous êtes concernés, que vous soyez un particulier, une association, un professionnel ou une entreprise.

Afin de continuer à bénéficier de vos services (téléphonie fixe, Internet, TV, autres usages spécifiques...) sur le réseau fibre, Orange vous invite, si cela n'est pas déjà fait, à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de tout autre opérateur télécom de votre choix. Sachez que vous pouvez choisir un abonnement ne concernant que la téléphonie fixe, il n'est en effet pas obligatoire de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne. Vous pouvez donc librement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Pour répondre à vos interrogations, la Fédération Française des Télécoms a mis à disposition sur son site Internet une plaquette pédagogique, une infographie, des articles explicatifs ainsi qu'une foire aux questions : <https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur des démarchages commerciaux abusifs. Si vous avez connaissance de pratiques suspectes, n'hésitez pas à les signaler à la mairie et pour toutes questions à vous rapprocher de l'opérateur Orange.

Nouveaux habitants.

Vous venez d'élire domicile Bernac-Debat ?

Nous vous souhaitons la bienvenue.
N'hésitez pas à venir vous présenter en Mairie lors des heures d'ouverture au public : le mardi de 14H à 18H, le mercredi De 8H30 à 12H, le vendredi de 14H à 18H.



Recensement de la population : la Mairie recrute un agent recenseur

En 2025, la population de notre commune sera recensée. Pour réaliser cette campagne de recensement, mené en collaboration avec l'INSEE, qui se déroulera sur la commune du 16 janvier au 15 février 2024, la mairie de Bernac Debat recrute 1 agent recenseur. Un appel à candidature est donc lancé. Pour candidater, si cette mission vous intéresse, vous pouvez faire parvenir votre CV avec une lettre de motivation par courrier ou par mail à la mairie.

AUTOUR DE L'ECOLE

Cette deuxième partie d'année scolaire se termine bien, la fête des écoles sur le thème « Les enfants font leurs jeux », a eu lieu le vendredi 28 juin, suivie d'un repas organisé par l'association des parents d'élèves.

Les prévisions d'effectif restent stables pour la prochaine rentrée scolaire.

La commune envisage durant l'été des travaux dans les locaux scolaires : peinture de la salle de sieste et de la salle de lecture, réalisation d'une fresque au centre de loisirs.

Le SIVOS n'a pas répercuté une hausse du tarif des repas effective depuis début mars, mais une augmentation sera inévitable dès la rentrée de septembre. Actuellement le prix du repas est à 4€30 pour toutes les familles. Pour être à l'équilibre, il faudrait le facturer 5€59.

La nouvelle CTG (convention territoriale globale) signée fin 2022 a apporté des modifications de calcul de la compensation financière versée par la CAF aux gestionnaires des structures. Ces informations ne nous sont parvenues que début 2024 avec effet rétroactif sur les deux derniers exercices. Ces modifications de calcul nous sont malheureusement défavorables et ont un impact significatif sur le budget du SIVOS. C'est pourquoi une modification des plages horaires de gratuité de la garderie a dû être mise en place. Afin d'atteindre le plafond du bonus de territoire permettant le versement du montant forfaitaire alloué par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), l'amplitude horaire de garderie a été modifiée comme suit :

- Le matin garderie payante de 7 h 30 à 8 h40,
- Le soir garderie payante à partir de 17 h 20,
- Une tarification modulée a également été mise en place durant la pause méridienne.
-

La gestion du centre de loisirs est toujours confiée à la Fédération Léo Lagrange. Les retours sur les activités proposées lors du temps périscolaire et des vacances sont positifs ; le bilan fait en fin d'année scolaire en atteste. Le SIVOS reste bien sûr décisionnaire sur le fonctionnement du centre de loisir.

L'ensemble des personnels et les élus du SIVOS préparent déjà la prochaine rentrée ; en attendant, bonnes vacances aux enfants, personnels et enseignants.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs sera ouvert du lundi 8 Juillet au vendredi 26 Juillet 2024 de 7h30 à 18h30.

La programmation des activités, les tarifs ainsi que le dossier d'inscription sont visibles sur le site de la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées www.leolagrange-65.com (onglet centre Bernac-Debat) ainsi que sur le site internet de la commune.

Pour inscrire vos enfants, veuillez retourner le dossier d'inscription à l'adresse mail : alaealsh.bernacdebat@gmail.com ou directement à l'école de Bernac-Debat.

Renseignements au 09.60.16.72.22 ou par mail alaealsh.bernacdebat@gmail.com

Transports scolaires : abonnement et renouvellement sur www.agglo.tlp.fr/transports scolaires.



RENTREE SCOLAIRE 2024-2025 OUVERTURE DES INSCRIPTIONS DU 3 JUIN AU 31 JUILLET 2024

ANIMATIONS ; Fête du village du 18 au 21 Juillet 2024

Pour notre plus grand plaisir la Commission des fêtes de Bernac Animation a concocté un programme riche en réjouissances pour cette nouvelle édition de la fête du village.

Programme :

Jeudi 18 Juillet :

20h00 : Concours de belote (Salle Ferrandiz)

Vendredi 19 Juillet :

19h00 : Repas du village (Salle des fêtes sur inscription uniquement) Apéritif offert par les conscrits
Animation par le podium Verano

Samedi 20 Juillet :

14h00 : Concours de pétanque
15h00 : Départ de sérénade
22h30 : Bal animé par le podium La Bomba

Dimanche 21 Juillet :

11h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un apéritif offert par la municipalité
12h00 : Départ de sérénade
18h00 : Apéro du village : animation par le groupe Beaux Dégâts et présence du Food-Truck Pizza Strada
23h00 : Feu d'artifice



L'ensemble de la Commission des fêtes compte sur votre présence pour passer ensemble un bon moment de convivialité et de partage !

Repas des aînés du 3 février 2024 : un beau moment de retrouvailles



Merci à M.Lapeyre pour avoir immortalisé ce moment.

Commémoration du 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie, via le formulaire de contact du site internet ou par courrier déposé à la boîte aux lettres de la mairie.